

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Procès- Verbal du conseil municipal**  
**du 16 décembre 2022**

**Membres présents :** JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, CHEVALIER François, DURANTON Jacques, BRETON Nicolas, BRUILLOT Maxime, HOCQUARD Marine.

**Excusés :** BULONE Géraldine, JARNO Pascal (pouvoir à Mélanie JEUNET), DE JACQUELOT Rodolphe, CLERGET Sébastien ( pouvoir à Mélanie JEUNET), JACQUIN Thibault ( pouvoir à Nicolas BRETON)

**Secrétaire de séance :** Bernadette GRAPPE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Compte-rendu des commissions
- Attribution et tarifs de parcs communaux : Le Prélet- Les Cotalets – Le Stade
- Renouvellement de convention de rejet des eaux usées professionnelles de NAJA
- Tarif 2023 : cantine et locations des salles communales
- Contrat de service photocopieurs
- Convention de déneigement des lotissements privés
- Prestation déneigement (trottoirs le WE et pendant les vacances)
- Achat et réparation fraise à neige.
- Dossier DETR : projets 2023
- Questions diverses.

1/ Approbation du PV précédent :

Le Conseil Municipal approuve le PV du 15 novembre septembre qui sera affiché et publié sur le site internet, à l'unanimité.

2/Attribution et tarifs des parcs communaux :

Lors du conseil précédent, il avait été acté que les parcs serait mis en location par signature de convention pluriannuelles de pâturage de 6 ans en remplacement des baux à fermes devenus caducs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le **Conseil Municipal**, fixe les attributaires et les tarifs suivants :

Lieux	Parcelle	Attributaire	Tarif en euros
Les Cotalets	B 875	EPAILLY J-Claude	300
Les Cotalets	D 164	Earl PILLOUD	600
Le prélet	C167-C77-C79	CATY Emmanuelle	500
Le Stade	D806	Gaec des Morillons	150

3/Renouvellement de convention de rejet des eaux usées professionnelles de NAJA:

Mme Le Maire expose qu'il convient de renouveler la convention initiale de 2016, dans la mesure où NAJA ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autres que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant.

Compte tenu de l'accord de la société NAJA de verser une participation financière de 3000 € par an pour participer au surcoût si l'élimination des boues ne peut être valorisée en agriculture, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement de la commune de Chaux Du Dombief avec la société NAJA et prend note de la contrepartie financière annuelle de 3000 € de NAJA.

#### 4/Tarifs 2023 :

##### ✓ *Cantine :*

Considérant les tarifs inchangés depuis janvier 2019 et l'augmentation des fournitures, le Conseil Municipal décide une augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui s'établissent comme suit :

- Prix du repas enfant pour moins de 5 repas par mois : 5.50 €
- Prix du repas enfant au-delà de 5 repas par mois : 4.50 €

##### ✓ *Locations des salles communales :*

Lieu	Temps de location	Tarif Habitant du Village	Tarif personne extérieure	Tarif association extérieure
<b>Cantine</b>	1 Jour			120 €
	1 Weekend	200 €	250 €	200 €
<b>Salle Polyvalente</b>	1 Jour			120 €
	1 Weekend	250 €	300€	200 €
<b>Cantine + salle polyvalente</b>	1 Weekend	380 €	480 €	
<b>Stade</b>	1 Jour	100 €		
<b>Salle René Jacquemet</b>	week-end sans chauffage	150 €	210 €	
	week-end avec chauffage	200 €	260 €	

#### 5/ Contrat de services des photocopieurs :

#### 6/ Convention de déneigement des lotissements privés :

#### 7/ Prestation de déneigement des trottoirs le week-end et pendant les vacances de l'employé communal :

#### 8/ Achat et réparation fraise à neige :

#### 9/ Dossier DETR 2023 :

#### 10/ Questions diverses :

- ✓ Subvention à l'APE : une subvention est demandée pour financer tout ou partie de l'activité conte du marché de Noël. Après discussion, le Conseil décide de verser 50 % du coût, soit 150 € à 7 voix pour, 5 pour 300 € et une abstention.
- ✓ Tarif mise en stère et livraison de l'affouage 2022 : M MILLET, n'ayant pas accepté de faire un avoir ou revoir sa facture à la baisse, il est décidé de faire un geste et de monter le tarif à 25 € au lieu de 24 € compte tenu des surcoûts énergétiques.

La séance est levée à 22 heures